



Demande de titre de sejour

Par **lattho23_old**, le **16/06/2007** à **00:05**

Bonjour, rnrnJe suis avec un ivoirien depuis 3 ans, nous sommes mariés le 09/06/2007.rnIl est arrivé en france avec un visa de tourisme d'un mois il y a maintenant 10 ans (depuis 1997). quand nous nous sommes mariés j'ai été avec lui a la prefecture de seine et marne pour faire une demande de carte de sejour. l'agent administratif de la prefecture nous a dit que nous devions allés en cote d'voire a l'ambassade de france pour demandé un visa long séjour. Puis de revenir en france et demandé a nouveau une carte de sejour. Hors si mon mari repart en cote d'ivoire il va devoir attendre surrement plus de 2 ans avant d'avoir son visa long sejour. je souhaiterais savoir si il n'y a pas d'autre possibilité d'effectuer ces demarches sans qu'il reparte en cote d'ivoire? rnrnPourrai-je lui faire avoir ses papiers en faisant un regroupement familiale ou est-ce reservé uniquement aux etrangers habitat en france? rnrnMerci d'avance rnrnJ'attends votre reponse avec impatience....